

## Municipalité de Saint-Anicet



### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, donne avis public conformément à l'Article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, **le lundi 11 janvier 2021 à 19h00**, à la salle du conseil, au 333, avenue Jules-Léger, à Saint-Anicet le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur les demandes suivantes :

---

***Nature et effets : DM-13-2020***

La demande de dérogation mineure consiste de permettre la construction d'une terrasse avec un empiètement dans la rive de 2.545 au coin droit de la terrasse et un empiètement de 1.11 mètre au coin gauche de la terrasse. La demande consiste aussi de permettre que la terrasse soit construite à moins de 3 mètres du champ d'épuration.

***Identification des sites concernés : Immeuble situé au 324, 2<sup>e</sup> rue.***

---

***Nature et effets : DM-14-2020***

La demande consiste de permettre la construction d'une maison avec la façade principale face à la cour latérale gauche et non le droit de passage, de permettre la construction d'une remise dans la cour avant avec un empiètement de 47.1% au lieu de 30% dans l'espace devant la maison et de permettre que la marge de recul avant de la remise soit de 2 mètres au lieu de 6 mètres.

***Identification des sites concernés : Immeuble situé au 216, 17<sup>e</sup> avenue***

---

Soyez informé qu'en raison d'un nouveau décret et arrêté ministériel concernant la COVID-19, les séances du conseil sont tenues sans la présence du public. Ainsi, les commentaires qui auraient pu être formulés sur les demandes de dérogations mineures à l'assemblée publique du 11 janvier ne pourront pas être reçus au cours de cette séance du conseil.

Toutefois, **PRENEZ AVIS** que tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits relativement à ces demandes de dérogations mineures par courrier ou par courriel aux adresses ci-dessous jusqu'au 8 janvier 2020 à 16 h :

- Par la poste au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet (Québec) J0S 1M0
- Par courriel à l'adresse : [dg@stanicet.com](mailto:dg@stanicet.com)

Donnée à Saint-Anicet, ce 16 décembre 2020.



Denis Lévesque  
Directeur général